

## Pour les personnes chez qui a été diagnostiqué le nouveau coronavirus (COVID-19)

Vous avez peut-être vécu une expérience difficile loin de votre pays en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19). Nous souhaitons fournir des informations concernant la prise en charge du COVID-19 au Japon.

Au Japon, quand une personne est diagnostiquée comme ayant contracté le COVID-19, le personnel du centre médical public prend contact avec le patient. Afin de tester les personnes qui pourraient avoir été contaminées en même temps que le patient ou qui pourraient présenter des symptômes ultérieurement, le personnel vous demandera (patient atteint du COVID-19) de bien vouloir fournir vos informations de base (âge, sexe, adresse, etc.) et vous posera les questions suivantes.

- (1) Quand vos symptômes (fièvre, mal de gorge, nez qui coule, toux, troubles du goût ou de l'odorat, etc.) sont-ils apparus ?
- (2) Quelles activités avez-vous pratiquées pendant les deux semaines précédant l'apparition de vos symptômes ?
- (3) Avec quelles personnes avez-vous passé du temps pendant la période comprise entre les deux jours précédant l'apparition de vos symptômes et le moment où vous avez été diagnostiqué ?

Le virus responsable du COVID-19 est transmis par une autre personne dans les deux semaines précédant l'apparition des symptômes, et il est transmis à d'autres personnes à partir des deux jours précédant l'apparition des symptômes. Par conséquent, le personnel du centre médical décidera des personnes qui devront ensuite être testées en se basant sur les réponses aux questions (1), (2), et (3). Le personnel du centre médical communiquera également des mises en garde aux personnes qui sont susceptibles de présenter des symptômes ultérieurement. Le personnel fournira davantage de conseils sur les mises en garde auxquelles vous devrez tenir compte.

Ces questions sont vitales pour la collecte d'informations menée afin d'éviter toute contagion au sein de votre famille, de votre communauté et parmi vos collègues. Même si vous êtes atteint par le COVID-19, vous ne serez pas puni ni contraint de quitter le pays.

Vous pouvez souffrir d'inquiétude et d'anxiété si vous êtes contaminé par le coronavirus

dans un pays étranger et que vous recevez un appel du personnel du centre médical. Cependant, cette action est menée afin de protéger les personnes de votre entourage, ainsi que la communauté, du coronavirus. Nous remercions par avance de votre coopération.

Pour les personnes qui ont un risque élevé de rentrer en contact avec des personnes testées positives au nouveau coronavirus (COVID-19)

Vous avez peut-être vécu une expérience difficile loin de votre pays en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19). Nous souhaitons fournir des informations concernant la prise en charge du COVID-19 au Japon.

Au Japon, quand une personne est diagnostiquée comme ayant contracté le COVID-19, le personnel du centre médical public prend contact avec le patient. Afin de connaître les personnes qui pourraient avoir été contaminées avec le patient ou qui pourraient ensuite présenter des symptômes, le personnel posera des questions au patient. Si l'on découvre que vous présentez de hauts risques d'une contamination par le COVID-19, le personnel du centre médical vous contactera. Le personnel vous demandera de bien vouloir fournir vos informations de base (âge, sexe, adresse, etc.) et vous posera les questions suivantes.

- (1) Si vous avez actuellement des symptômes (fièvre, mal de gorge, nez qui coule, toux, troubles du goût ou de l'odorat, etc.)
- (2) (S'il a été découvert qu'un test est nécessaire) Instructions concernant quand et où vous faire tester
- (3) Instructions de vérifier et de noter quotidiennement votre température corporelle et vos symptômes (y compris le moment auquel vous effectuez ces vérifications)
- (4) Instructions spécifiques pour la période de précaution et les restrictions d'activités pendant cette période

Le virus responsable du COVID-19 est transmis par une autre personne dans les deux semaines précédant l'apparition des symptômes, et il est transmis à d'autres personnes à partir des deux jours précédant l'apparition des symptômes. Le personnel du centre médical vous dira quoi faire et pendant combien de temps en se basant sur vos informations. Le personnel du centre médical vous fournira également des conseils si vous ne présentez pas de symptômes mais que ceux-ci apparaissent ultérieurement, ainsi que les précautions à prendre.

Ces questions sont vitales pour la collecte d'informations menée afin d'éviter toute contagion au sein de votre famille, de votre communauté et parmi vos collègues. Même si vous êtes atteint par le COVID-19, vous ne serez pas puni ni contraint de quitter le

pays.

Vous pouvez souffrir d'inquiétude et d'anxiété si vous êtes contaminé par le coronavirus dans un pays étranger et que vous recevez un appel du personnel du centre médical. Cependant, cette action est menée afin de protéger les personnes de votre entourage, ainsi que la communauté, du coronavirus. Nous remercions par avance de votre coopération.